

**RÈGLEMENT D'APPLICATION DU CONTRÔLE
DES ÉTUDES DE LA SECTION
EPFL MIDDLE-EAST
pour l'année académique 2017-2018
du 22 mai 2017**

La direction de l'École polytechnique fédérale de Lausanne

vu l'ordonnance sur la formation menant au bachelor et au master de l'EPFL du 14 juin 2004,
vu l'ordonnance sur le contrôle des études menant au bachelor et au master à l'EPFL du 30 juin 2015,
vu le plan d'études de la section EPFL Middle-East dans le cadre du master en Gestion de l'énergie et durabilité (MES)

arrête:

Article premier - Champ d'application

Le présent règlement fixe les règles d'application du contrôle des études de master de la section EPFL Middle-East dans le cadre du master en Gestion de l'énergie et durabilité (MES) qui se rapportent à l'année académique 2017-2018.

Art 2 – Sessions d'examen

1 Les branches de session sont examinées pendant les sessions d'hiver ou d'été. Elles sont mentionnées dans le plan d'études avec la mention H ou E.

2 Les branches de semestre sont examinées pendant le semestre d'automne ou le semestre de printemps. Elles sont mentionnées dans le plan d'études avec la mention sem A ou sem P.

3 Une branche annuelle, c'est-à-dire dont l'intitulé tient sur une seule ligne dans le plan d'étude, est examinée globalement pendant la session d'été (E).

4 Pour les branches de session, la forme écrite ou orale de l'examen indiquée pour la session peut être complétée par des contrôles de connaissances écrits ou oraux durant le semestre, selon indications de l'enseignant.

Chapitre 1 : Master

Art. 3 – Conditions d'admission

Ce programme de master requiert une décision d'admission du vice-président pour les affaires académiques.

Art. 4 – Étapes de formation

Le master MES est composé de deux étapes successives de formation.

- le cycle master d'une durée de trois semestres dont la réussite implique l'acquisition de 90 crédits, condition pour effectuer le projet de master.

- le projet de master, d'une durée de 17 semaines, dont la réussite implique l'acquisition de 30 crédits, est placé sous la responsabilité d'un professeur ou MER de l'EPFL. La section peut porter la durée du projet de master jusqu'à 25 semaines pour les projets effectués hors EPFL (EPFL Middle-East, en entreprise, ou en milieu académique hors EPFL).

Art. 5 – Organisation

1 Les enseignements du master MES sont organisés selon plusieurs orientations. Dès son acceptation par la commission, l'étudiant est pris en charge par un tuteur qui le suivra durant l'ensemble de son cursus. Le tuteur conseillera, supervisera et validera les cours à suivre en fonction du profil de l'étudiant. La filière choisie et les cours qui lui sont associés devront mener à la réalisation du projet choisi par l'étudiant, en accord avec son tuteur. Les cours sont sélectionnés principalement dans les domaines suivants :

- Génie électrique et électronique
- Génie mécanique
- Sciences et ingénierie de l'environnement
- Microtechnique

D'autres cours sont envisageables avec l'accord du tuteur.

Durant les trois premiers semestres, les enseignements sont répartis de la façon suivante :

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| - Groupe « Branches théoriques » | (34 crédits) |
| - Bloc « Branches pratiques » | (26 crédits) |
| - Groupe « Autres options » | (30 crédits) |

2 Au début du master, l'étudiant s'inscrit aux cours choisis en accord avec son tuteur, en fonction du projet dans lequel il est engagé et selon son profil.

Art. 6 - Examen du cycle master

1 Le groupe 1 « Branches théoriques » est réussi lorsque les **34 crédits** du plan d'études sont obtenus de façon indépendante.

2 Le bloc « Branches pratiques », comprenant l'enseignement SHS, est réussi lorsque les **26 crédits** du plan d'études sont obtenus.

3 Le groupe 2 « Autres options » est réussi lorsque les **30 crédits** du plan d'études sont obtenus de façon indépendante.

Art. 7 - Enseignement SHS

Les deux branches SHS donnent chacune lieu à 3 crédits. L'enseignement du semestre d'automne introduit à la réalisation du projet du semestre de printemps.

Art. 8 - Stage d'ingénieur

1 Les étudiants doivent effectuer, durant leur master, un stage d'ingénieur d'une durée minimale de 8 semaines et maximale de 6 mois. La réalisation d'un projet de master de 25 semaines à EPFL Middle-East ou en entreprise dispense cependant les étudiants de cette obligation.

2 En règle générale, ce stage doit être effectué après le cycle bachelor, mais avant le projet de master.

3 Le responsable du stage de la section évalue le stage, par l'appréciation « réussi » ou « non réussi ». Sa réussite sera une condition pour l'admission au projet de master. En cas de non réussite, il pourra être répété une fois, en règle générale dans une autre entreprise.

4 Il est validé avec les 30 crédits du projet de master.

5 Les modalités d'organisation et les critères de validation du stage font l'objet d'une directive interne à la section.

Au nom de la direction de l'EPFL

Le président, M. Vetterli

Le vice-président pour l'éducation, P. Vandergheynst

Lausanne, le 22 mai 2017